



30^{ème} RALLYE REGIONAL du CANTAL

05 et 06 septembre 2026

REGLEMENT PARTICULIER

REGLEMENT PARTICULIER
30^{ème} RALLYE REGIONAL DU CANTAL
05 et 06 septembre 2026

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASAC Auvergne
Nom du Rallye :	30 ^{ème} Rallye du Cantal
Date :	5 et 6 septembre 2026
Niveau d'inscription :	Régional
Eligibilité :	- Coupe de France des Rallyes 2026 Coefficient 2 - Challenge 2026 de la Ligue du Sport e Automobile d'Auvergne (16) - Challenge rallye 2026 de l'ASACA - Challenge rallye quinze 2026 (règlement en dernière page)
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date et numéro) :	26/R1094031 du 08/07/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	553 du 08/07/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	LESPIAUCQ Christine
Téléphone :	06 08 56 75 04
Mail :	asaca@wanadoo.fr
Comité d'Organisation	
Président :	SOLIGNAC Dimitry
Membres :	
Secrétariat du Rallye, Adresse :	129 Avenue de Conthe 15000 AURILLAC
Téléphone :	06.37.17.93.15
Mail:	ecuriedesvolcans@hotmail.com
Permanence du Rallye :	129 Avenue de Conthe 15000 Aurillac de 8h00 à 19h00, jusqu'au 04 septembre 2026
puis	Aire évènementielle à AURILLAC les 05 et 06 septembre 2026 Tél : 06.37.17.93.15
Organisateur technique	
Nom :	Ecurie des Volcans
Adresse :	129 Avenue de Conthe 15000 AURILLAC
Téléphone :	06.37.17.93.15
Mail :	ecuriedesvolcans@hotmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 06 juillet 2026 (sous réserve du permis d'organisation FFSA)
Ouverture des engagements :	Lundi 06 juillet 2026
Clôture des engagements :	Lundi 24 août 2026 à minuit.
Parution du road-book :	Samedi 29 août 2026
Dates et heures des reconnaissances :	vendredi 04 septembre 2026 de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 Samedi 05 septembre 2026 de 9h00 à 18h00
Vérifications administratives :	Samedi 05 septembre 2026 de 13h30 à 18h30 Aire événementielle à AURILLAC
Vérifications techniques :	Samedi 05 septembre 2026 de 14h00 à 19h00 Aire événementielle à AURILLAC
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 05 septembre 2026 à 14h00
1^{ère} réunion des commissaires sportifs :	Samedi 05 septembre 2026 à 18h30 PC Course Aire événementielle AURILLAC
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 05 septembre 2026 à 20h30 PC Course Aire événementielle AURILLAC
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 05 septembre 2026 à 20h30 PC Course Aire événementielle AURILLAC
Départ de la 1^{ère} voiture :	Dimanche 06 septembre 2026 à 7h15
Arrivée de la 1^{ère} voiture :	Dimanche 06 septembre 2026 à 14h33
L'ordre des départs sera :	VMRS - VHRS - VHC – VOITURES MODERNES
Vérifications finales :	Dimanche 06 septembre 2026 à l'arrivée du rallye Garage DE L'EUROPE, 130 avenue de Conthe 15000 AURILLAC Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 06 septembre 2026 PC Course Aire événementielle AURILLAC : 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des trophées :	Dimanche 06 septembre 2026 – Avant entrée en parc fermé établie par classement provisoire – Aire événementielle AURILLAC

ARTICLE 1P : ORGANISATION

1.1P OFFICIELS

Président du Collège :	Michel BEAULATON	3816/1609
Membres du Collège :	Catherine PASTORECK	15145/1603
	Yacine MECHOUK	220965/0901
Directeur de course :	Thierry DUPECHER	3564/1606
Directeurs de course adjoints PC	Michel DESMARIE	19848/1601
Directeurs de course adjoints PC	Serge RIBIERRE	17315/1017

Directeurs de course & adjoints aux ES :

ES 1/3/5	Alain SALAVILLE	216403/0904
Adjoint	Didier TREBOSC	20791/0904
ES 2/4/6	Patrick VAUDOUR	228853/0806
Adjoint	Francis MARTY	241841/0915

Informatique classement :	Julie VALENTIN	253447/0805
Médecin chef :	Dr Christine LESPIAUCQ	46467/1602
Commissaires techniques :	André BOIVIN	3572/1607
	Serge PEGOLOTTI	6047/1603
	Jacques MONTJOTIN	8818/1613

Chargés des relations avec les concurrents :

Jean Louis THOLONIAS 15106/1613

Voiture Tricolore sécurité DC	Christian SIGNORET	2880/1602
Juges de faits :	conforme à l'article 1.1 du règlement standard des rallyes 2026	
Chargé des relations avec la presse :	Francis VERBIGUIE	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 30^{ème} Rallye Régional du Cantal 2026 compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2026 Coefficient 2
- le challenge 2026 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne (16)
- le challenge rallye 2026 de l'ASACA
- le challenge rallye quinze 2026 (règlement en dernière page)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront leur accusé de réception d'engagement.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P, DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 30^{ème} Rallye Régional du Cantal 2026 doit adresser à **l'Ecurie des Volcans 129 avenue de Conthe 15000 AURILLAC**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 24 Aout 2026** à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum.

Si le maximum des engagés au 9^{ème} Rallye du Cantal VHC (10 voitures), au 9^{ème} Rallye du Cantal VHRS (20 voitures) et au 9^{ème} Rallye du Cantal VMRS (10 voitures) n'est pas atteint, le nombre des engagés du 30^{ème} Rallye du Cantal pourra être augmenté, sans que le nombre total des engagements aux quatre rallyes ne dépasse 120.

Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €

3.2.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement à l'ordre **ECURIE DES VOLCANS**, les chèques seront encaissés après le rallye. L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée Dimanche 06 septembre 2026 Aire événementielle à AURILLAC

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Le 30^{ème} Rallye Régional du Cantal 2026 représente un parcours de 122.4 Kms
Il est divisé en 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.19 Km

- | | | |
|------------|------------------------|---------|
| • ES 1-3-5 | LE PLATEAU DES VOLCANS | 5,18 Km |
| • ES 2-4-6 | LA BRECHES VOLCANIQUE | 7,55 Km |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu le :

- vendredi 04 septembre 2026 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Samedi 05 septembre 2026 de 9h00 à 18h00

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 8P : RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9P. : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES

Les prix seront expédiés sous huit jours après vérifications. Les prix et coupes ne sont pas cumulables

Coupes : il est prévu une coupe :

- aux 3 premiers scratch
- aux 3 premiers de groupe et de classe
- à la première féminine avec bouquet de fleurs

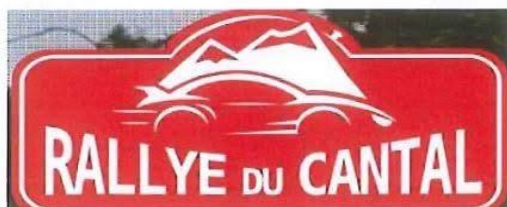
Prix en espèces : Répartitions des prix :

GENERAL	1 ^{er} 380 €	2 ^{ème} 330 €	3 ^{ème} 280 €
GROUPES	1 ^{er} 250 €	2 ^{ème} 180 €	
CLASSES			

1 à 5	6 à 9	10 et +
200 €	200 €	200 €
	120 €	120 €
		80 €

EQUIPAGES FEMININS si plus de 3 équipages : 1^{ère} 150 € 2^{ème} 1 coupe plus bouquets de fleurs

CHALLENGE RALLYES QUINZE 2026



L'association Ecurie des Volcans et l'A.S.A. ARVERNE organisent un challenge

visant à récompenser les équipages qui participeront

au rallye du PAYS GENTIANE et au Rallye du CANTAL édition 2026 :

- 58 ème Rallye du PAYS GENTIANE les 1 et 2 Mai 2026

- 30 ème Rallye du CANTAL les 5 et 6 Septembre 2026

-Article 1 : Pour participer au challenge RALLYE QUINZE 2026 , l'équipage devra participer aux deux rallyes (les équipages non classés seront retenus pour le challenge)

-Article 2 : Il sera toléré un changement de copilote pour une des deux épreuves, le pilote restant identique.

-Article 3 : Les récompenses seront attribuées après tirage au sort entre les participants.

-Article 4 : Les participants s'engagent à apposer sur leurs véhicules un autocollant fournis par l'organisation pendant la période du 1 Mai au 10 septembre 2026 (format environ 300 x 100 – Challenge Rallyes Quinze 2026).

-Article 5 : Premier prix : 1 engagement pour l'édition 2027 à l'un des deux rallyes au choix du gagnant

Deuxième prix : 1 engagement pour l'édition 2027 au rallye non choisi par le vainqueur

Troisième prix : 1/2 engagement pour l'édition 2027 à l'un des deux rallyes au choix du gagnant

Quatrième prix : 1 /2 engagement pour l'édition 2027 au rallye non choisi par le troisième

La remise des prix aura lieu à l'issue du Rallye du Cantal le 6 septembre 2026 (remise des prix après rallye)